

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** RACING FORK OIL 2,5W**UFI:** TPDJ-TEUM-5008-YQMT**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

Utilisation industrielle de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines

Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

Emploi de la substance / de la préparation

Uniquement pour manipulation adéquate.

Huile pour fourches

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

MOTOREX AG

Bern-Zürich-Strasse 31, Postfach

CH-4901 Langenthal

Tel. +41 (0)62 9197575

www.motorex.com

Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Lilienthalstrasse 30-32, D-64625 Bensheim, Tel 06251-974910,

Motorex.de@Motorex.com

Service chargé des renseignements: msds@motorex.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (FRANCE): + 33 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités

huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 30.09.2025

Révision: 30.09.2025

Numéro de version 2.3 (remplace la version 2.2)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange de substances

Composants dangereux:

CAS: 64742-53-6 EINECS: 265-156-6 Numéro index: 649-466-00-2 Reg.nr.: 01-2119480375-34	distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	70-90%
CAS: 72623-87-1 EINECS: 276-738-4 Numéro index: 649-483-00-5 Reg.nr.: 01-2119474889-13	huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement Asp. Tox. 1, H304	≥2,5-≤7,5%
CAS: 64742-46-7 EINECS: 265-148-2 Numéro index: 649-221-00-X Reg.nr.: 01-2119489867-12	distillats moyens (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	≥0,25-≤2,5%

Indications complémentaires:

Note L : la classification comme cancérigène ne s'applique pas car le mélange (ou la substance) contient moins de 3% d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Enlever les résidus au savon et à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de feu des oxydes de carbone, de soufre et d'azote peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les huiles usées (huiles de moteurs, huiles d'engrenages, huiles industrielles) contiennent des composants qui provoquent le cancer de la peau. Éviter tout contact avec la peau, porter évent. des gants de protection. Laver à fond avec du savon les parties de peau souillées.

Préventions des incendies et des explosions: Ne pas chauffer au-dessus du point d'éclair.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée (deg.C): ≤50°C

Stocker fermé les récipients et protéger contre pluie, poussière, chaleur et d'autres influences atmosphérique.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

64742-53-6 distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités

Inhalatoire	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	5,4 mg/m ³ (ouvrier)
-------------	--	---------------------------------

72623-87-1 huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

Inhalatoire	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	5,4 mg/m ³ /8h (ouvrier)
	DNEL/general population/Local effects/Long-term	1,2 mg/m ³ /24h (consommateur)

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	2,9 mg/kg/24h (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	16 mg/m ³ (ouvrier)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir rubrique 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Rouge

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 30.09.2025

Révision: 30.09.2025

Numéro de version 2.3 (remplace la version 2.2)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 4)

· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	120 °C
· Température d'auto-inflammation	>270 °C (DIN 51794)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	14,5 mm²/s @ 40 °C
· Consistance	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Capacité thermique	
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,881 g/cm³ (ASTM D 4052)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Test de séparation des solvants:	
· VOC (CE)	0,05 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 6)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 5)

· **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64742-53-6 distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOEL	30-2.000 mg/kg/24h (rat)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
	LOAEL	1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOEL	220 mg/m3 (rat)
	NOAEL	980 mg/m3 (rat)

72623-87-1 huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
		30-2.000 mg/kg/24h (rat)
	LOAEL	1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOAEC	980 mg/m3 (rat)
	NOEC	220 mg/m3 (rat)

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	25-125 mg/kg/24h (rat)
		1.000 mg/kg/24h (lapin)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 30.09.2025

Révision: 30.09.2025

Numéro de version 2.3 (remplace la version 2.2)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 6)

Inhalatoire	LOAEL	30 mg/kg/24h (rat)
	LC50 / 4h	1,72-4,6 mg/l (rat)
	NOAEC	880-1.710 mg/m3 (rat)
	LOEL	23-24 mg/m3 (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II
----------	------------------------------	----------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

64742-53-6 distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités

LL50 10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)

100 mg/l/96h (poisson)

LL50 10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)

LL50 10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

LL50 10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)

EL50 10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

72623-87-1 huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

LL50 10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)

100 mg/l/96h (poisson)

LL50 10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)

LL50 10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

LL50 10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)

EL50 10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

LL50 1,13-65 mg/l/96h (poisson)

LL50 21-150 mg/l/72h (poisson)

LL50 28-180 mg/l/48h (poisson)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 30.09.2025

Révision: 30.09.2025

Numéro de version 2.3 (remplace la version 2.2)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 7)

LL50	100-1.000 mg/l/24h (poisson)
EL50	7,385-210 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	180-1.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EL50	1,714-22 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

64742-53-6 distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités

coefficient de partage 2-6 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Biodégradabilité 74 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 306)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

· **Catalogue européen des déchets**

13 01 10* huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**

Non classé comme dangereux pour le transport

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**

Non classé comme dangereux pour le transport

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe**

Non classé comme dangereux pour le transport

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA**

Non classé comme dangereux pour le transport

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 30.09.2025

Révision: 30.09.2025

Numéro de version 2.3 (remplace la version 2.2)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 8)

- | | |
|--|--|
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| · Marine Polluant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | Non classé comme dangereux pour le transport |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- **exigence de pureté**
- **Phrases importantes**
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit

- **Date de la version précédente:** 12.05.2025

- **Numéro de la version précédente:** 2.2

- **Acronymes et abréviations:**

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite page 10)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 9)

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Annexe: Scénario d'exposition 1

· **Désignation brève du scénario d'exposition**

Utilisation industrielle de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Catégorie du produit**

PC16 Fluides de transfert de chaleur

PC17 Fluides hydrauliques

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

· **Catégorie du procédé**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· **Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.

· **Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

· **Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Pas nécessaire.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

· **Mesures de gestion des risques**

· **Protection du travailleur**

· **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures pour l'élimination**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.

· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

(suite page 11)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 10)

- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**
PC16 Fluides de transfert de chaleur
PC17 Fluides hydrauliques
PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- **Catégorie du procédé**
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.

(suite page 12)

Nom du produit: RACING FORK OIL 2,5W

(suite de la page 11)

- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 3

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.